



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pérennité du PSIG de Saint-Paul-de-Vence

Question écrite n° 27681

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la pérennité du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Saint-Paul-de-Vence, aussi appelé « PSIG ». Depuis plus de dix ans, ce peloton intervient et réalise des missions essentielles. Il est l'échelon intermédiaire entre, d'une part, les brigades territoriales et, d'autre part, les forces spéciales. Le territoire couvert est important par une action sur les communes de La Gaude, Roquefort-les-Pins, Saint-Jeannet, Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup et Vence. Les fonctions assurées sont de grande qualité et sont nécessaires sur ce secteur. Récemment, des travaux ont commencé au PSIG ; il est de surcroît souvent évoqué de le regrouper avec un autre PSIG. Pourtant, force est de constater que le rôle assuré par le peloton de Saint-Paul-de-Vence est nécessaire et répond à un besoin réel : son maintien apparaît fondamental. Ainsi, elle l'interroge afin de s'assurer de la pérennité du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Saint-Paul-de-Vence.

Texte de la réponse

La gendarmerie nationale adapte en permanence son dispositif avec le souci constant de répondre à l'évolution des enjeux de sécurité et aux attentes de la population. Ainsi, à partir d'une analyse capacitaire, un travail d'organisation est constamment conduit au plus proche du terrain, souvent par l'échelon départemental, en tenant compte de l'avis des autorités administratives et judiciaires ainsi que des élus locaux. C'est ce travail que conduit actuellement le commandant de groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes sur le secteur de Saint-Paul-de-Vence. Parmi les réflexions figure effectivement le regroupement des effectifs des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Saint-Paul-de-Vence et de Grasse. Cette mesure permettrait d'augmenter significativement les effectifs de la brigade territoriale de Saint-Paul-de-Vence, dont les missions et l'emploi quotidiens correspondent aux besoins de proximité et d'une prise en compte personnalisée des sollicitations. Ainsi, s'il était adopté, ce projet ne conduirait pas à un abandon du territoire par la gendarmerie nationale. Bien au contraire, en optimisant l'emploi et les moyens des unités, cette hausse des effectifs dédiés au contact aurait des répercussions positives pour les habitants de La Gaude, Roquefort-les-Pins, Saint-Paul-de-Vence, Saint-Jeannet, Tourrettes-sur-Loup et Vence. De surcroît, et avec une capacité opérationnelle renforcée, le PSIG de Grasse continuerait d'appuyer en tout temps les brigades territoriales de l'arrondissement de Grasse. Par ailleurs, ce projet, encore au stade de l'étude, tiendra compte de la réflexion locale. Le commandant de groupement des Alpes-Maritimes va donc prochainement l'exposer, sous l'égide du préfet de département, à l'ensemble des élus concernés. Cette phase de concertation, la plus ouverte possible, permettra de définir collectivement le dispositif de sécurité le mieux adapté à la configuration géographique et aux enjeux de sécurité de ce secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27681

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2020](#), page 2293

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4775